

Culture matérielle et différenciation sociale. Les inventaires après décès du district judiciaire de Trois-Rivières, 1800-1820 et 1880-1900

Camille Trudel

Volume 75, Number 4, Spring 2022

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1096768ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1096768ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trudel, C. (2022). Culture matérielle et différenciation sociale. Les inventaires après décès du district judiciaire de Trois-Rivières, 1800-1820 et 1880-1900. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 75(4), 59–88.
<https://doi.org/10.7202/1096768ar>

Article abstract

This article examines 203 inventories after death drawn up in the judicial district of Trois-Rivières in the years 1800-1820 and 1880-1900. Despite its inherent biases, this source allows for a glimpse into the daily lives of the people. The development of capitalism, the commercialization of agriculture, and urbanization reshaped the material environment of the inhabitants of this region, their ways of consuming, and the ways in which their property was transmitted. Our data also shows that the Mauricie countryside displayed increasing social differentiation in the 19th century, in many respects : interior amenities, herd size, position in the credit networks, etc. The study of rural societies must therefore take into account, in addition to the exclusion from inheritances and emigration to the manufacturing cities, the profound marginalization of family lines that clung to the rural world at the end of the 19th century.

Culture matérielle et différenciation sociale. Les inventaires après décès du district judiciaire de Trois-Rivières, 1800-1820 et 1880-1900

CAMILLE TRUDEL
Université du Québec à Trois-Rivières

RÉSUMÉ • Cet article examine 203 inventaires après décès dressés dans le district judiciaire de Trois-Rivières dans les années 1800-1820 et 1880-1900. Malgré ses biais inhérents, cette source rend possible une incursion dans la vie quotidienne des populations. Le développement du capitalisme, la commercialisation de l'agriculture et l'urbanisation ont remodelé l'environnement matériel des habitants de cette région, leurs façons de consommer et les modalités de transmission de leurs biens. Nos données montrent aussi que les campagnes de la Mauricie affichent une différenciation sociale de plus en plus marquée au 19^e siècle, et ce, sur de nombreux plans : agrément des intérieurs, taille des cheptels, position dans les réseaux de crédit, etc. L'étude des sociétés rurales doit ainsi tenir compte, en plus de l'exclusion des héritages et des départs vers les villes manufacturières, de la profonde marginalisation de lignées familiales qui font toujours partie, tant bien que mal, du monde rural à la fin du 19^e siècle.

ABSTRACT • This article examines 203 inventories after death drawn up in the judicial district of Trois-Rivières in the years 1800-1820 and 1880-1900. Despite its inherent biases, this source allows for a glimpse into the daily lives of the people. The development of capitalism, the commercialization of agriculture, and urbanization reshaped the material environment of the inhabitants of this region, their ways of consuming, and the ways in which their property was transmitted. Our data also shows that the Mauricie countryside displayed increasing social differentiation in the 19th century, in many respects: interior amenities, herd size, position in the credit networks, etc. The study of rural societies must therefore take into account, in addition to the exclusion from inheritances and emigration to the manufacturing cities, the profound marginalization of family lines that clung to the rural world at the end of the 19th century.

Le 17 août 1819, le notaire Pierre Bazin se rend à Sainte-Anne-d'Yamachiche pour procéder à l'inventaire des biens de la communauté ayant existé entre Jean-Baptiste Pelletier, cultivateur, et Josephthe Tousignant dit Lapointe, sa défunte épouse¹. Le couple avait cinq enfants encore mineurs et habitait une maison ne comptant probablement aucune division interne². Marié en 1808, le couple a néanmoins accumulé une quantité non négligeable de biens et accédé à un certain degré d'aisance matérielle. M^e Bazin recense notamment une table, sept chaises, deux lits et un coffre, un poêle de fonte, un fanal et un chandelier, une herse, deux faucilles et une charrue. La communauté possède également quelques vaches et porcs, un cheval et une jument. Ce sont là, probablement, des habitants un peu plus aisés que leurs concitoyens de la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle.

Soixante-dix-neuf ans plus tard, le 1^{er} mars 1898, c'est au tour de M^e Jules Milot de se rendre à Sainte-Anne-d'Yamachiche. À la demande d'Évariste Lafontaine, le notaire procède à l'inventaire des biens de la communauté entre ce cultivateur et son épouse, Clara Lamy, décédée le 7 décembre 1897³. Le couple avait 11 enfants encore mineurs et habitait une maison comptant huit pièces, dont quatre chambres à coucher. Certains des biens répertoriés, pour la plupart absents des maisonnées du début du 19^e siècle, tels 3 petits fauteuils, un sofa, une horloge, 10 images encadrées et plusieurs rideaux et tapis de plancher, témoignent de l'émergence progressive de nouvelles conditions d'existence et manières d'habiter.

Jean-Pierre Hardy a déjà utilisé les inventaires après décès pour examiner comment l'augmentation du niveau de richesse de la population est reflétée dans la « recherche de confort »⁴. Cette source a également été exploitée dans le cadre d'études comparatives afin de démontrer l'existence d'inégalités inter-régionales quant à l'environnement matériel de

1. Cet article est tiré d'un mémoire de maîtrise ayant bénéficié du soutien du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, du Fonds de recherche du Québec – Société et Culture et de la Fondation de BAnQ. L'autrice tient à remercier M. Thierry Nootens de même que les évaluateurs ou évaluatrices anonymes pour leurs judicieux commentaires.

2. Inventaire de Jean-Baptiste Pelletier, 17 août 1819 (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Archives nationales à Trois-Rivières [ci-après ANQ-TR], fonds Cour supérieure, district judiciaire de Trois-Rivières, greffes de notaires, CN401, S8 [greffe de Pierre Bazin, ci-après désigné par sa cote]).

3. Inventaire d'Évariste Lafontaine, 1^{er} mars 1898 (ANQ-TR, CN401, S121 [greffe de Jules Milot, ci-après désigné par sa cote], n^o 5023).

4. Jean-Pierre Hardy, *La vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent* (Sillery QC et Hull QC, Septentrion et Musée canadien des civilisations, 2001). Par souci de concision, nous ne citerons qu'un exemple d'étude historique en lien avec chaque thématique évoquée.

groupes sociaux spécifiques, tels les artisans⁵. Christian Dessureault a aussi relevé des conditions d'existence différenciées au sein de certaines classes sociales et souligné la présence de hiérarchies internes parfois importantes, en particulier chez les travailleurs et les paysans⁶. De fait, certains ménages peinaient à suivre la courbe ascendante de l'économie globale produite par l'essor du capitalisme. George Bervin, pour sa part, s'est attaché à mettre en lumière la richesse de ce type d'acte notarié pour l'analyse sociomatérielle de la bourgeoisie d'affaires bas-canadienne, en faisant ressortir le lien étroit entre les biens possédés et l'appartenance à une tranche privilégiée de la société⁷.

Les inventaires après décès sont en outre indissociables de l'étude des stratégies de reproduction sociale des familles. Gérard Bouchard a proposé une réinterprétation des différents modèles de transmission des avoirs en milieu paysan, notamment sous l'angle des liens entre démographie et systèmes successoraux⁸. D'autres recherches ont démontré l'effet du niveau de richesse des familles sur les modalités de transmission⁹ et fait état des répercussions des bouleversements économiques du 19^e siècle, comme la monétarisation des successions¹⁰. C'est cependant la question de l'égalité et de l'inégalité entre héritiers¹¹ et des exclusions concomitantes¹² qui a le plus retenu l'attention des chercheurs et des chercheuses.

5. Jean-Pierre Hardy, « Quelques aspects du niveau de richesse et de la vie matérielle des artisans de Québec et de Montréal, 1740-1755 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 3 (1987), p. 339-372.

6. Christian Dessureault, « L'inventaire après décès et l'agriculture bas-canadienne », *Bulletin d'histoire de la culture matérielle / Material History Bulletin*, n° 17 (1983), p. 127-138.

7. Le type et la quantité de biens possédés sont à la fois un investissement, un marqueur identitaire et un symbole de réussite. George Bervin, « Espace physique et culture matérielle du marchand-négociant à Québec au début du 19^e siècle (1820-1830) », *Bulletin d'histoire de la culture matérielle / Material History Bulletin*, n° 14 (1982), p. 1-18.

8. Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971* (Montréal, Boréal, 1996).

9. Louis Michel, « Varennes et Verchères des origines au milieu du XIX^e siècle. État d'une enquête », dans Joseph Goy et Jean-Pierre Wallot (dir.), *Évolution et éclatement du monde rural. France-Québec, XVII^e-XX^e siècles* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986), p. 325-340.

10. Ken M. Sylvester, « "En part égale" : Family, Inheritance, and Market Change in a Francophone Community on the Prairies, 1880-1940 », *Revue de la société historique du Canada / Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 9, n° 1 (1998), p. 39-62.

11. Par exemple Bernard Derouet, « Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime », *Annales. Économie, sociétés, civilisations*, vol. 44, n° 1 (1989), p. 349-356.

12. Voir entre autres Christian Dessureault, « Reproduction sociale dans le Québec préindustriel : les "élus" et les "exclus" », dans Gérard Bouchard, John A. Dickinson et Joseph Goy

Cet article propose une reconstitution des conditions d'existence dans le district judiciaire de Trois-Rivières¹³ au cours du 19^e siècle, à partir d'un échantillon d'inventaires après décès. Très largement rurale en début de période, cette région voit le développement du capitalisme, la commercialisation de l'agriculture et l'urbanisation la marquer profondément durant la seconde moitié du siècle, à l'instar de bien d'autres régions du Québec. La région de la Mauricie, principale composante du district sur la rive nord du Saint-Laurent, se signale par la cohabitation de fronts pionniers agroforestiers et de paroisses plus anciennes et prospères près du fleuve, ainsi que par une première industrialisation fondée sur le secteur forestier et, secondairement, la sidérurgie¹⁴.

Ces transformations, on peut en faire l'hypothèse, remodelent l'environnement matériel des populations, leurs façons de consommer et les modalités de la transmission de leurs biens. Comment prendre la mesure de ces phénomènes tout en tenant compte des hiérarchies sociales et des pratiques culturelles et, surtout, de leur évolution au fil du siècle? Notre étude propose de réunir la plupart des approches mises en œuvre par l'historiographie jusqu'à maintenant et, en outre, de faire le pont entre le monde préindustriel et celui du capitalisme industriel précoce. Au surplus, nous exploitons toutes les possibilités des inventaires, de l'étude du mobilier à l'endettement en passant par les moyens de production des ménages, pour ne nommer que ces données, afin de dresser un portrait complet des conditions d'existence.

Nous avons examiné 203 inventaires après décès dressés au 19^e siècle dans ce district : 119 entre 1800 et 1820 et 84 entre 1880 et 1900. D'abord repérés dans les index des greffes de notaires numérisés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ces inventaires ont été sélectionnés par échantillonnage systématique à partir d'une liste chronologique en retenant deux inventaires sur cinq pour la première période et un sur cinq pour la deuxième, afin d'obtenir environ une centaine d'inventaires par période, pour un total de 228 actes. De ce nombre, 25 inventaires (15 pour la première période et 10 pour la deuxième) ont été exclus parce qu'ils

(dir.), *Les exclus de la terre en France et au Québec, 17^e-20^e siècles. La reproduction familiale dans la différence* (Sillery QC, Septentrion, 1998) p. 51-72.

13. Au début du 19^e siècle, ce district s'étend jusqu'à la frontière américaine. Amputé en 1831 pour permettre la création du district de Saint-François, puis en 1851 pour permettre celle du district d'Arthabaska, il est réduit, à la fin du siècle, au comté de Nicolet sur la rive sud et aux comtés de Saint-Maurice, Champlain et Maskinongé sur la rive nord.

14. René Hardy et Normand Séguin, *Histoire de la Mauricie* (Sainte-Foy QC, Éditions de l'IQRC et Presses de l'Université Laval, 2004).

avaient été produits en dehors du district ou parce qu'ils étaient introuvables, malgré leur mention dans l'index. Signalons que seulement 6 pour cent des inventaires de la première période concernent des individus ou des ménages résidant en milieu urbain, soit dans la ville de Trois-Rivières. Cette proportion grimpe à 14 pour cent dans la deuxième période. Cela correspond aux grandes tendances observées quant à l'urbanisation des sociétés régionales. En Mauricie, le poids démographique du milieu urbain oscille entre 10 et 16 pour cent tout au long du 19^e siècle¹⁵.

Parmi les 203 inventaires analysés, 94 inventaires de la période 1800-1820 et 55 de la période 1880-1900 concernent des cultivateurs ou des « habitants ». Il s'agit du groupe socioprofessionnel le plus largement représenté (73 pour cent des effectifs). Le reste du corpus reflète une relative diversité socioprofessionnelle surtout pour la seconde période¹⁶. On y retrouve principalement des ouvriers et équivalents (ex. : journaliers), des ouvriers spécialisés et des artisans (ex. : forgerons, menuisiers), des marchands et commerçants (ex. : aubergistes), des fabricants (ex. : fromagers), des membres des professions libérales (ex. : médecins), de même que des employés de bureau (ex. : commis) et un groupe de professions diverses (ex. : prêtres, navigateurs). Ces individus ne vivant pas directement du travail de la terre représentent environ 9 pour cent des inventaires de la première période et environ 32 pour cent de ceux de la seconde. Enfin, le statut socioprofessionnel de 16 individus ou chefs de ménages (14 au début du siècle, 2 à la fin) demeure indéterminé.

L'étude des deux premières et des deux dernières décennies du 19^e siècle permet de bien mettre en relief les transformations d'ordre matériel et social de la période. La transition vers le capitalisme, à partir du milieu du siècle, modifie notamment le rapport à la terre et au travail. La commercialisation de l'agriculture, le développement du salariat, la circulation plus répandue de l'argent et l'ascension de certaines classes réduisent la production à domicile et augmentent l'achat de certains biens, essentiels ou non, sur le marché.

L'inventaire après décès a pour finalité le recensement – en principe exhaustif – des éléments composant le patrimoine mobilier et immobilier d'un ménage ou d'une personne. Les informations contenues dans l'acte

15. *Ibid.*, p. 226.

16. Les professions ont été catégorisées selon le modèle développé par Thierry Nootens dans « Les plaideurs en Cour supérieure, 1880-1890 : classe, genre et juridicité durant la transition au capitalisme industriel », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 68, n° 1-2 (2014), p. 25-56.

sont nombreuses : individus concernés, description sommaire et évaluation monétaire des biens mobiliers (la « prisée »), énumération des dettes actives et passives, description sommaire des biens immobiliers et énumération des actes notariés (les « titres et papiers ») laissés par la personne défunte. Cette source présente quelques lacunes. L'exactitude du relevé peut varier d'un inventaire à l'autre, les notaires étant plus ou moins méticuleux. À cela s'ajoutent les variations dans la précision de la prisée (à l'unité ou en bloc) des biens répertoriés et – pour nos besoins particuliers – la difficulté de distinguer les biens de fabrication domestique de ceux qui ont été achetés. Certains inventaires, lorsqu'ils ne sont pas carrément incomplets, nécessitent des recherches complémentaires afin de connaître, par exemple, l'âge au décès et la profession du chef de famille¹⁷.

Nous tâchons d'abord de caractériser les mutations de l'environnement matériel de la population pour les deux périodes étudiées en ce qui a trait à certains besoins de base tels que le logement et le chauffage. Nous examinons ensuite les pratiques de consommation quant au mobilier et aux objets d'agrément, ces objets à la fois fonctionnels et ornementaux. Nous tentons pour finir de mettre en relief les inégalités de richesse et de conditions de vie à l'intérieur du groupe social le mieux représenté au sein de l'échantillon, celui des cultivateurs. Les campagnes du district, comme nous le verrons, présentent une différenciation sociale très marquée au 19^e siècle, et ce, sur tous les plans : confort des intérieurs, taille du cheptel, position dans les réseaux de crédit, etc. L'étude de cette société rurale doit par conséquent tenir compte, en plus de phénomènes comme l'exclusion des héritages et les départs pour les villes manufacturières, de la profonde marginalisation de certaines lignées familiales qui persistent et font toujours partie, tant bien que mal, du monde rural à la fin du 19^e siècle.

LA MAISON, LE CHAUFFAGE ET L'ÉCLAIRAGE

Un indice probant des transformations structurelles de l'habitation paysanne canadienne entre le début et la fin du 19^e siècle est l'accroissement de la subdivision de l'espace. Ce changement reflète certaines grandes tendances identifiées dans l'intérieur domestique des élites. En milieu rural, l'évolution s'effectue lentement, mais dès le premier tiers du 19^e siècle, un nombre croissant d'habitants ajoutent une ou plusieurs cloi-

17. Un croisement entre les recensements canadiens de 1871, 1881 et 1891 et les registres paroissiaux a permis de remédier en partie à ce problème.

sons à l'intérieur de leur demeure pour restructurer l'espace¹⁸. Ce cloisonnement instaure un ordre nouveau dans la maisonnée, ordre qui affecte l'aménagement des lieux et les habitudes de vie des occupants¹⁹.

Les maisons rurales ne comptant aucune division interne semblent chose commune au début du 19^e siècle (tableau 1). Sur les 94 inventaires produits dans ce milieu entre 1800 et 1820, 60 ne recensent aucune division interne. Lorsqu'un inventaire est dénué de toute mention relative à des pièces et qu'il n'y figure qu'une quantité très restreinte de meubles, on peut déduire qu'il s'agit d'une maison à pièce unique. Dans l'inventaire des biens de la communauté formée par Antoine Trottier, cultivateur de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan, et Joseph Bronssard dit Lavigne, le notaire Louis Guillet ne répertorie qu'une table, quatre chaises, un miroir et un lit garni²⁰. Le couple habitait, avec ses trois enfants mineurs, une maison en bois « en mauvais état ». Il est hasardeux, cependant, de conclure à une généralisation de ce type d'habitation en milieu rural à l'époque²¹. Au début du 18^e siècle, déjà, il n'était pas rare qu'une maison rurale comportât deux pièces principales²².

Lorsqu'une ou deux divisions sont identifiées dans l'inventaire, il y a généralement présence d'un grenier, qui peut servir à la fois d'entrepôt pour les grains, de lieu de production et d'espace de repos²³. Sauf exception, c'est à partir de trois pièces qu'une chambre à coucher apparaît. Les divisions internes les plus fréquemment recensées en milieu rural pour cette période sont la cuisine, le grenier et la chambre; une salle ou un cabinet s'ajoute à l'occasion²⁴. Les habitations comptant cinq pièces et plus sont rarissimes (2,1 %) au début du 19^e siècle. Seul un groupe très restreint de cultivateurs aisés semble avoir adopté une manière plus bourgeoise de se loger, en privilégiant des pièces aux fonctions mieux définies.

18. Hardy, *La vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent*, p. 25.

19. Paul-Louis Martin, *À la façon du temps présent. Trois siècles d'architecture populaire au Québec* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1999), p. 179.

20. Inventaire d'Antoine Trottier, 3 avril 1813 (ANQ-TR, CN401, S45 [greffe de Louis Guillet, ci-après désigné par sa cote], n° 444).

21. Il serait plus juste de parler d'un nombre élevé de cas où le notaire n'a pas jugé nécessaire – à cause de l'apparente pauvreté et simplicité du mobilier, peut-être – de structurer l'inventaire en fonction des divisions internes de la maison, si elles existaient. À lui seul, l'inventaire après décès ne permet pas de connaître précisément l'habitation.

22. Yves Laframboise, *L'architecture traditionnelle au Québec. Glossaire illustré de la maison aux 17^e et 18^e siècles* (Montréal, Éditions de l'Homme, 1972), p. 22.

23. Martin, *À la façon du temps présent*, p. 178.

24. La présence d'une ou deux pièces supplémentaires serait fortement liée à l'augmentation de la superficie des maisons. *Ibid.*, p. 177.

Tableau I
Distribution du nombre de divisions internes
dans la maison des cultivateurs selon la période

	1800-1820		1880-1900	
	Nombre d'inventaires	%	Nombre d'inventaires	%
Aucune division	60	63,8	22	40,0
1-2	17	18,0	12	21,8
3-4	15	16,0	7	12,7
5-6	2	2,1	4	7,3
7-8	-	-	7	12,7
9 et plus	-	-	3	5,5
Total	94	99,9 ^a	55	100

^a Le total des pourcentages diffère de 100%, les valeurs ayant été arrondies.

Source : inventaires après décès sélectionnés par échantillonnage systématique, ANQ-TR, CN401.

Si la maison sans cloisonnement est encore bien présente à la fin du siècle (22 inventaires sur 55), signe, peut-on croire, de la persistance d'une large frange de familles paysannes très modestes, on constate la multiplication du nombre de divisions internes. En effet, environ 38 pour cent des habitations paysannes comptent au moins trois pièces dans les dernières décennies du 19^e siècle, contre seulement 18 pour cent en 1800-1820. Il y a également augmentation du nombre de chambres à coucher. Si la majorité des habitations n'en comptent qu'une ou deux, certaines font exception : la demeure de Joseph Rivard, cultivateur à Sainte-Flore, en contient six²⁵.

La présence de pièces comme le vestibule et le salon laisse entrevoir une certaine spécialisation de l'espace. Ces deux pièces, presque totalement absentes au départ, sont plus fréquemment recensées à la fin du siècle. Certaines habitations paysannes de la période 1880-1900 rivalisent même avec les résidences des élites du début du 19^e siècle en ce qui a trait aux divisions internes. La maison de Maxime Loranger, de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, compte 11 pièces réparties sur deux étages en 1888²⁶. Ces divisions internes s'apparentent à celles de la demeure d'Henry

25. Inventaire de Joseph Rivard, 14 novembre 1898 (ANQ-TR, CN401, S124 [greffe d'Elzéar-Hubert Tremblay, ci-après désigné par sa cote], n° 7094).

26. Inventaire de Maxime-Aimé-Alfred Loranger, 9 mars 1888 (ANQ-TR, CN401, S125 [greffe de Joseph-Édouard Charbonneau, ci-après désigné par sa cote], n° 3820).

George Fearon, juge de paix de Trois-Rivières, chez qui on recense 12 pièces la même année²⁷. Ce n'est en rien le signe d'une homogénéisation des conditions de vie, cela va sans dire, mais bien un indice éloquent de différenciation « intra-classe » consécutive à l'émergence d'une catégorie de cultivateurs en moyens capables de commercialiser leur production.

La présence d'au moins un poêle, composante importante de la recherche de confort, dans environ 75 pour cent de l'ensemble des inventaires des deux périodes confirme amplement qu'il se généralise dès le début du 19^e siècle (tableau 2). Les anciennes techniques de chauffage et de cuisson ne sont toutefois pas entièrement disparues, comme en témoigne la présence d'accessoires comme les chenets et la crémaillère. Le caractère transitoire de la période est renforcé lorsque l'âtre est combiné à un ou plusieurs poêles de fer ou de tôle. Cette combinaison est révélatrice. Puisque le poêle est généralement placé dans une autre pièce que le foyer, il accroît l'aire de l'habitation où l'on peut vaquer sans trop d'inconfort à ses occupations quotidiennes, tout en dégagant les environs immédiats du foyer ouvert²⁸.

On constate cependant une nette différenciation des types de poêles répertoriés entre 1880 et 1900. On dénombre davantage de poêles doubles, aussi appelés « poêles à deux ponts ». Le poêle à trois ponts, absent des inventaires de la période 1800-1820, est également fréquent à la fin du siècle. L'introduction du poêle double ou triple dans les habitations traduit une meilleure qualité et efficacité des appareils. De plus, les tuyaux longs de plusieurs sections (aussi appelées « feuilles ») permettent d'éloigner le poêle de la cheminée, offrant ainsi une diffusion de la chaleur plus efficace. Le rendement calorifique a un effet direct sur le mode et la qualité de vie des ménages, particulièrement pendant les longs mois d'hiver : les indigents peuvent difficilement s'éloigner du poêle ou de la cheminée pour dormir ou pour accomplir les nombreuses tâches quotidiennes, tandis que les mieux nantis peuvent profiter à leur aise de l'ensemble des pièces de la maison à toute heure du jour ou de la nuit²⁹.

Sans que l'on puisse parler d'une augmentation massive du nombre de luminaires, on s'éclaire mieux à la fin du 19^e siècle (tableau 2). En effet, 50 pour cent des ménages possèdent alors trois luminaires et plus, contre

27. Inventaire d'Henry George Fearon, 23 avril 1888 (ANQ-TR, CN401, S116 [greffe de Pierre Désilets, ci-après désigné par sa cote], n° 2789).

28. Hardy, « Quelques aspects du niveau de richesse et de la vie matérielle des artisans », p. 358.

29. Hardy, *La vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent*, p. 41.

Tableau 2
Distribution du nombre de poêles et de luminaires selon la période

	Aucun	1	2	3 et plus	Total
Nombre de poêles					
1800-1820	27 (22,7%)	70 (58,8%)	16 (13,4%)	6 (5,0%)	119 (99,9%) ^a
1880-1900	22 (26,2%)	41 (48,8%)	13 (15,5%)	8 (9,5%)	84 (100%)
Nombre de luminaires					
1800-1820	35 (29,4%)	34 (28,6%)	24 (20,2%)	26 (21,9%)	119 (100,1%) ^a
1880-1900	22 (26,2%)	10 (11,9%)	10 (11,9%)	42 (50,0%)	84 (100%)

^a Le total des pourcentages diffère de 100%, les valeurs ayant été arrondies.

Source : inventaires après décès sélectionnés par échantillonnage systématique, ANQ-TR, CN401.

seulement 22 pour cent en 1800-1820. Bien qu'une part relativement importante de notre échantillon (environ le quart) ne semble pas avoir été touchée par cette « révolution » de l'éclairage, il est indéniable qu'une large proportion de la population du district en a profité. Sans grande surprise, les inventaires comptant le plus de luminaires, pour l'une ou l'autre période, sont ceux de ménages ou d'individus des classes plus aisées et qui comptent sur l'écrit pour vivre³⁰. Posséder de nombreux luminaires permet de profiter plus longuement des heures séparant le coucher du soleil du coucher des occupants, que ce soit pour le travail, les tâches domestiques ou les veillées en famille et avec le voisinage³¹.

Quels types de luminaires sont utilisés ? Le chandelier l'emporte sur les autres appareils (lampe, fanal et lanterne) durant la première période. Il existe tout un éventail de prix pour cet article. Par exemple, le chirurgien médecin François Rieutord possède en 1819 trois chandeliers argentés

30. L'inventaire du prêtre Charles Écuyer compte 12 luminaires, celui du marchand général Téléphore Rousseau en compte 13. Inventaire de Charles Écuyer, 20 juin 1820 (ANQ-TR, CN401, S32); inventaire de Téléphore Rousseau, 19 septembre 1895 (ANQ-TR, CN401, S127, n° 2988).

31. L'absence de luminaire dans certains inventaires après décès ne signifie pas que ces familles vivaient dans l'obscurité la plus complète dès la tombée du jour. Une simple chandelle fixée à un récipient quelconque pouvait fournir toute la lumière désirée, sans toutefois être digne de mention dans les inventaires.

évalués ensemble à 12 livres de 20 sols³², ce qui en fait des objets de luxe³³ ; vers la même époque, le cultivateur Pierre Pellerin possède, lui, un unique chandelier évalué à 10 sols³⁴. On observe toutefois un renversement des tendances dans les dernières décennies du siècle. On a délaissé le chandelier au profit de la lampe à l'huile. Généralement évaluée à moins d'une piastre, celle-ci est répertoriée dans 71 pour cent des inventaires d'alors. Certaines lampes, recensées avec des abat-jour en verre³⁵ ou qualifiées de « suspendues³⁶ », indiquent cependant la diffusion de nouveaux modèles.

LE MOBILIER ET LES OBJETS D'APPARAT

Avoir un toit, se chauffer et s'éclairer : il s'agit là de besoins élémentaires. L'étude du mobilier domestique, du point de vue de la culture matérielle, nous permet d'ajouter à la satisfaction des besoins de base certaines stratégies de distinction sociale. Des meubles qu'on peut qualifier de « fonctionnels » participent à leur manière au confort et font partie intégrante de l'environnement matériel des populations dès la fin du 18^e siècle. Ainsi, par exemple, 82 pour cent des 203 inventaires examinés font mention d'au moins une table (tableau 3). Tant les riches que les pauvres sont pourvus en meubles nécessaires pour la prise des repas en commun et servant, à l'occasion, aux rapports de sociabilité : 2 tables et 8 chaises en moyenne au début du siècle, 3 tables et 14 chaises à la fin. Une variation non négligeable existe cependant. Certains ménages se trouvent nettement sous la moyenne. Chez les plus fortunés, le nombre de tables et de chaises va croissant avec le temps, indice d'accumulation, voire de surcharge évoquant le bric-à-brac des intérieurs victoriens³⁷.

S'ils sont les meubles de rangement les plus populaires à l'aube du 19^e siècle, l'armoire, le buffet et le coffre ne sont toutefois pas répartis uniformément. Ces trois meubles sont respectivement présents chez 24,

32. L'unité monétaire utilisée pour la période 1800-1820 est la livre de 20 sols, aussi appelée livre d'ancien cours ; celle pour la période 1880-1900 est la piastre. Une piastre équivaut à 6 livres de 20 sols.

33. Inventaire de François Rieutord, 8 février 1819 (ANQ-TR, CN401, S32).

34. Inventaire de Pierre Pellerin, 8 juillet 1816 (ANQ-TR, CN401, S8).

35. Inventaire de Jean-Baptiste Garceau, 19 mars 1888 (ANQ-TR, CN401, S119 [greffe de Pierre-Octave Guillet, ci-après désigné par sa cote], n° 2335).

36. Inventaire de Damase Fortin, 21 juin 1893 (ANQ-TR, CN401, S131 [greffe de David-Tancrède Trudel, ci-après désigné par sa cote], n° 3890).

37. Le médecin Joseph-Édouard-Alphonse Méthot possède 7 tables et 25 chaises. Inventaire de Joseph-Édouard-Alphonse Méthot, 2 mars 1900 (ANQ-TR, CN401, S119, n° 7461).

Tableau 3
Proportion d'inventaires contenant des meubles fonctionnels
et d'apparat et des objets de luxe selon la période

	1800-1820 (119 inventaires)			1880-1900 (84 inventaires)		
	Nombre d'inventaires	% des inventaires	Quantité moyenne lorsque présent	Nombre d'inventaires	% des inventaires	Quantité moyenne lorsque présent
Meubles fonctionnels						
Armoire^a	29	24,4	1,6	47	60,0	1,8
Buffet	51	42,9	1,2	25	29,8	1,3
Coffre	95	79,8	2,0	24	28,6	1,5
Table	100	84,0	2,2	68	81,0	3,2
Chaise	103	86,6	8,0	71	84,5	13,9
Meubles d'apparat						
Horloge^b	6	5,0	1,3	54	64,3	1,4
Sofa	17	14,3	1,2	23	27,4	1,6
Canapé	-	-	-	19	22,6	1,2
Commode	6	5,0	1,3	31	36,9	1,2
Chiffonnier	-	-	-	22	26,2	1,3
Objets de luxe						
Argenterie	12	10,1	14,6	6	7,1	26,6

^a Incluant les garde-manger.

^b Incluant les pendules.

Source : inventaires après décès sélectionnés par échantillonnage systématique, ANQ-TR, CN401.

43 et 80 pour cent des ménages. Plus de 87 pour cent³⁸ des ménages possèdent tout de même au moins un de ces meubles. Notons que le buffet, meuble bas qui s'apparente à l'armoire, vaut presque toujours deux fois moins cher que l'armoire ou le coffre. Il est de fabrication simple et constitue le meuble préféré des errants, des mobiles, celui qu'on emporte aisément avec soi lors des déménagements, selon Jean-Pierre Hardy³⁹. Le

38. Cette donnée a été obtenue en comptabilisant, sans tenir compte des redondances, le nombre de ménages possédant au moins une armoire, un buffet ou un coffre, pour un total de 104.

39. Hardy, « Quelques aspects du niveau de richesse et de la vie matérielle des artisans », p. 367.

buffet et le coffre sont moins répandus dans les inventaires de la période 1880-1900 ; ils ont cédé le pas à l'armoire, plus complexe.

Un signe évocateur de la transformation de l'environnement matériel de la population entre le début et la fin du 19^e siècle est la montée en popularité des meubles qu'on pourrait dire « d'apparat ». Ces articles, souvent fabriqués avec des matériaux chers, ont généralement une place d'honneur dans la chambre à coucher ou le grand salon et participent à l'affirmation d'une certaine réussite⁴⁰. Leur apparence, leur style et leurs ornements ont parfois bien peu de liens avec leur fonction première⁴¹.

Le fauteuil, le sofa et le canapé contribuent non seulement au bien-être et au confort mais également à la sociabilité des membres de la famille et de leurs invités. Sièges confortables d'abord prisés par les élites, le sofa et le canapé se taillent une place de choix dans un nombre grandissant de résidences. La proportion de ménages qui possède au moins un sofa augmente sensiblement, de 14 à 27 pour cent. Le canapé, absent des inventaires de la première période, est présent chez 23 pour cent des ménages de la deuxième période. Toutefois, le sofa du marchand n'est pas celui de l'artisan ou du cultivateur. Michel René dit Cottenette, cultivateur de Nicolet, possède en 1818 un sofa inventorié avec une pailleasse, des draps et une courtepointe, association qui laisse croire que certains sofas sont utilisés en remplacement du lit et servent davantage au repos qu'à la sociabilité familiale⁴². Le fait de posséder un ou plusieurs meubles rembourrés et confortables témoigne d'une transformation dans les manières de recevoir où repos se conjugue avec aisance⁴³.

La commode, quant à elle, ne semble adoptée par un nombre significatif de ménages que vers la fin du siècle, peut-être en remplacement du coffre. Plus modeste que celle des élites, la commode du cultivateur est typiquement faite de bois tendre comme le pin. Les notaires sont avars de détails quant à la facture de ces meubles, évalués entre 0,50 piastres et 12 piastres entre 1880 et 1900. Cet écart dans la prisée laisse croire que certaines commodes se distinguent des autres par leur taille et leur degré d'usure, certes, mais aussi par leur style et leurs matériaux. La présence

40. Bervin, « Espace physique et culture matérielle du marchand-négociant à Québec au début du 19^e siècle », p. 9.

41. Hardy, *La vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent*, p. 63.

42. Inventaire de Michel René dit Cottenette, 14 septembre 1818 (ANQ-TR, CN401, S35 [greffe de Jean-Marie-G. Crevier-Duvernay, ci-après désigné par sa cote]).

43. Lysandre St-Pierre, *La formation d'une culture élitaire dans une ville en essor. Joliette, 1860-1910* (Québec, Septentrion, 2018), p. 130.

dans les inventaires de la période 1880-1900 du chiffonnier, haut meuble étroit à tiroirs superposés, signale elle aussi la transformation des habitudes de rangement. Avec la commode, ce meuble concurrence le coffre dans la mesure où 49 pour cent⁴⁴ des ménages comptent au moins l'un ou l'autre parmi leurs biens mobiliers. C'est donc un environnement matériel transformé qui se dessine à la fin du 19^e siècle, un environnement qui accueille la nouveauté, la diversité et qui traduit une recherche de confort.

Le bien-être n'est pas seul en cause : les enjeux symboliques sont indissociables de la culture matérielle⁴⁵. L'affirmation de sa réussite sociale et financière, modeste ou complète, passe par l'acquisition d'objets qui dépassent les besoins primaires. Outre le coût élevé de ces biens, il y a une connotation spéciale rattachée au fait de les posséder⁴⁶, eux qui sont là pour être vus et se faire voir. On cherche ainsi à agrémenter le logis pour le rendre plus conforme à ses goûts personnels, à son statut social ou aux caprices de la mode. L'espace domestique ainsi rehaussé se veut tout à la fois particulier à chaque ménage et empreint d'une certaine universalité permettant aux visiteurs de déchiffrer les symboles associés au statut social de la famille⁴⁷.

Les objets de luxe et de grand luxe demeurent fort rares dans les foyers de la région de Trois-Rivières au début du 19^e siècle. Malgré la moyenne relativement élevée de pièces d'argenterie (14,6 par ménage), celles-ci ne sont pas réparties également, tant s'en faut. Six individus ou ménages se partagent environ 94 pour cent des pièces d'argenterie répertoriées. C'est là une concentration à outrance et une forme de distinction, un marqueur social sans doute remarquable et remarqué. À bien des égards, c'est encore le cas en fin de période. La diffusion d'un confort relatif au cours du 19^e siècle ne gomme en rien les inégalités sociales. En sus d'une baisse de la proportion d'inventaires contenant des pièces d'argenterie, les individus

44. Cette donnée a été obtenue en comptabilisant, sans tenir compte des redondances, le nombre de ménages possédant au moins une commode ou un chiffonnier, pour un total de 43.

45. Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII^e-XIX^e siècles* (Paris, Fayard, 1997).

46. George Bervin, « Environnement matériel et activités économiques des conseillers exécutifs et législatifs à Québec, 1810-1830 », *Bulletin d'histoire de la culture matérielle / Material History Bulletin*, n° 17 (1983), p. 50.

47. Gwendolyn Wright, *Building the Dream. A Social History of Housing in America* (Cambridge MA, MIT Press, 1985), p. 113.

qui en possèdent en possèdent encore plus⁴⁸. En effet, quatre individus ou ménages se partagent alors environ 95 pour cent des pièces d'argenterie. Le juge de paix Henry George Fearon possède à lui seul 45 articles, dont plusieurs arborent un monogramme⁴⁹. Et l'argenterie est encore chose rare en milieu rural. Jean-Baptiste Garceau de la Pointe-du-Lac, un des cultivateurs les plus aisés de notre échantillon, fait exception avec ses 27 pièces d'argenterie, dont plusieurs articles pour le thé et un beurrier⁵⁰.

LE MONDE DE LA TERRE: FAMILLE ET MOYENS DE PRODUCTION

Le sous-groupe des cultivateurs étudiés présente une homogénéité professionnelle assez affirmée, du moins en apparence; les indices de pluriactivité sont rares. Seuls deux inventaires mentionnent que le chef de famille combine l'agriculture à un autre métier. En plus d'être cultivateur, Pierre Deguise dit Flamant pratique la maçonnerie⁵¹, tandis que François Héroux est également charretier⁵². Trois inventaires montrent que le ménage tient une boutique ou un magasin offrant quelques produits semblables à ceux vendus par un marchand général⁵³.

Les enfants, particulièrement lorsqu'ils sont en âge de travailler, représentent un capital humain essentiel au bon fonctionnement de l'exploitation agricole familiale. Si le nombre d'enfants est un assez bon indicateur des étapes du cycle familial franchies par un couple, l'âge au moment du décès l'est tout autant. Environ un inventaire sur deux, tant au début qu'à la fin du siècle, concerne une défunte ou un défunt âgé de trente à quarante-neuf ans⁵⁴. Il s'agit d'hommes et de femmes dans la fleur de l'âge et d'unités familiales vraisemblablement en voie d'atteindre leur plein potentiel en ce qui a trait au degré d'établissement, de confort matériel et de niveau de richesse. La transmission du patrimoine est le mécanisme central de la reproduction de la société rurale; la nature et la valeur globale des biens transmis par les parents à leurs enfants influencent non seulement

48. La moyenne du nombre de pièces d'argenterie par ménage augmente à 26,6 à la fin du siècle.

49. Inventaire d'Henry George Fearon, 23 avril 1888 (ANQ-TR, CN401, S116, n° 2789).

50. Inventaire de Jean-Baptiste Garceau, 19 mars 1888 (ANQ-TR, CN401, S119, n° 2335).

51. Inventaire de Pierre Deguise dit Flamant, 14 août 1812 (ANQ-TR, CN401, S8).

52. Inventaire de François Héroux, 19 novembre 1884 (ANQ-TR, CN401, S112, n° 4936).

53. Inventaire de Jean Lord, 27 avril 1818 (ANQ-TR, CN401, S8); inventaire d'Onésime Vanasse dit Beauvais, 17 août 1893 (CN401, S112, n° 6987); inventaire de Michel Forest, 8 juillet 1896 (CN401, S113 [greffe de Jean-Magloire Bayeur, ci-après désigné par sa cote], n° 553).

54. Au début du 20^e siècle, l'âge moyen au décès est de quarante-cinq ans pour les hommes et de quarante-huit ans pour les femmes.

le choix des formes de transmission, mais également le degré d'efficacité des modalités de reproduction sociale des familles⁵⁵.

En temps normal, les inventaires énumèrent et décrivent brièvement les immeubles (superficie, localisation, etc.). Plus rarement nous renseignent-ils sur la valeur estimée de ces terres et bâtiments. Il est donc difficile de connaître la part de ces biens immobiliers dans la fortune d'une famille, même si l'on sait que la terre est probablement son principal actif en valeur. Les sources n'autorisent pas non plus une analyse des avoirs fonciers basée exclusivement sur la superficie, les données disponibles étant d'une précision inégale⁵⁶. De nombreux inventaires ne contiennent d'ailleurs aucune information à ce sujet. Reste le nombre de terres possédées, indice imparfait de stratification sociale en milieu rural.

Entre 1800 et 1820, 84 pour cent des cultivateurs de notre échantillon sont propriétaires d'au moins une terre. Si un ménage en possède plus d'une, une seule est pourvue d'une maison et de bâtiments comme une grange ou une étable. C'est vraisemblablement sur cette terre qu'est produit le gros des récoltes. Certains inventaires mentionnent par exemple que la terre contient « 10 arpents nouvellement en culture⁵⁷ » ou encore « 26 arpents de terre neuve⁵⁸ ». Lorsqu'elles sont décrites, les terres supplémentaires portent souvent la mention « impropre à la culture », « en prairie » ou « en bois debout ». Sont-ce des terres nouvellement concédées par le seigneur ou acquises en vue de l'établissement d'enfants ? C'est fort possible. Et bien que les sources demeurent avares de détails quant à la qualité du sol, au rendement des terres ou à leur utilisation, il est clair que certains, tel Nicolas Pépin de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, ont la capacité et les ressources pour exploiter plus d'une terre⁵⁹. Ce cultivateur en possède quatre, dont une porte la mention « en culture » et deux autres sont décrites comme ayant « 10 arpents de terre en culture » ; la quatrième est en bois debout. Pépin, peut-on croire, a planifié l'établissement de plus d'un rejeton en ce début de 19^e siècle.

Deux phénomènes distinguent la période 1880-1900 : une légère augmentation du nombre de ménages ne possédant pas de terre, d'une part,

55. Sylvie Dépatie, « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 2 (1990), p. 198.

56. Certains inventaires précisent une superficie en arpents (ou en acres), d'autres ne mentionnent qu'une mesure de la ligne de front.

57. Inventaire de Joseph Biguot dit St-Louis, fils, 7 juillet 1810 (ANQ-TR, CN401, S77).

58. Inventaire de Pierre Pellerin, 8 juillet 1816 (ANQ-TR, CN401, S8).

59. Inventaire de Nicolas Pépin, 11 mai 1811 (ANQ-TR, CN401, S77).

et une augmentation du nombre de ceux qui en possèdent quatre et plus, d'autre part. Ces deux tendances opposées reflètent les contraintes que commence à imposer, tout au long du 19^e siècle, la commercialisation de l'agriculture, qui se surajoutent aux limites de l'écoumène. Dans les familles qui parviennent à se maintenir, acquérir de la terre et transmettre le patrimoine vont de pair ; pour celles qui doivent renoncer à leur exploitation, vendre la terre vient miner, voire ruiner, l'ambition ultime de la transmission⁶⁰. Ne reste peut-être, dès lors, que l'option de la migration ou de la prolétarianisation, rurale ou urbaine.

La terre, lorsqu'elle est productive et profitable, constitue un gage de subsistance, de pérennité dans la communauté et d'aisance relative. Or, tant au début qu'à la fin du 19^e siècle, ce ne sont pas tous les ménages paysans qui en possèdent, que ce soit comme propre ou comme acquêt d'une communauté de biens. Pourtant, on compte au total 26 chefs de famille (17,4 pour cent) qui, sans être propriétaires fonciers, ont déclaré être cultivateurs. Louent-ils une terre appartenant à un parent ou un voisin lui-même cultivateur⁶¹ ? Ont-ils récemment vendu leur terre ? Sont-ce des journaliers agricoles néanmoins désignés comme cultivateurs ? Toutes ces hypothèses sont envisageables. Dans le cas des ménages plus âgés, on peut supposer que la terre a déjà été transmise par donation à un enfant ou bien vendue. Les sources consultées ne nous renseignent pas sur l'existence d'ententes relatives à l'exploitation d'une terre appartenant à autrui, par l'entremise d'un bail à ferme ou d'une donation entre vifs, par exemple. Mais aucun indice ne laisse croire que les ménages non propriétaires subsistent principalement grâce à un travail autre que de celui de la terre, bien qu'un certain degré de pluriactivité ne soit pas exclu.

Imprécis quant au foncier, les inventaires autorisent en revanche un examen plus serré de la composition et de la taille du cheptel. Les inégalités au sein de la paysannerie du district de Trois-Rivières ressortent ici avec force⁶². Les cheptels de la période 1800-1820 sont de taille restreinte. Élevée principalement pour son lait, la vache est présente dans 81 des 94 ménages de la période (tableau 4). Bien que le bœuf soit plus puissant

60. Hardy et Séguin, *Histoire de la Mauricie*, p. 338.

61. La location de terre est un phénomène courant en milieu rural, particulièrement dans la première moitié du 19^e siècle où la croissance rapide de la population a rendu l'accès à la terre plus difficile. Serge Courville, « La crise agricole du Bas-Canada, éléments d'une réflexion géographique (deuxième partie) », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 24, n° 63 (1980), p. 399-400.

62. Comme la taille du cheptel augmente au printemps, après la naissance des petits, nous nous en sommes tenue aux animaux adultes.

Tableau 4
Proportion d'inventaires contenant des animaux adultes selon la période

	1800-1820 (94 inventaires)			1880-1900 (55 inventaires)		
	Nombre d'inventaires	% des inventaires	Quantité moyenne lorsque présent ^a	Nombre d'inventaires	% des inventaires	Quantité moyenne lorsque présent ^a
Bœufs^b / Vaches	35 / 81	37,2 / 86,2	1,7 / 2,6	14 / 42	25,5 / 76,4	1,9 / 3,5
Chevaux / Juments	41 / 58	43,6 / 61,7	1,1 / 1,3	19 / 25	34,5 / 45,5	1,5 / 1,4
Moutons / Brebis	43 / 39	45,7 / 41,5	7,4 / 5,5	21 / 20	38,2 / 36,4	6,8 / 5,6
Porcs / Truies	66 / 22	70,2 / 23,4	4,0 / 1,4	31 / 5	56,4 / 9,1	3,2 / 1,2

^a Ces moyennes ne sont que partiellement représentatives puisque certains notaires se sont contentés d'inventorier les animaux en lot, sans préciser le nombre exact.

^b Incluant les taureaux.

Source : inventaires après décès sélectionnés par échantillonnage systématique, ANQ-TR, CN401.

et plus économique, les cultivateurs, écrit Jean Provencher, privilégient le cheval pour sa polyvalence et son adéquation au climat laurentien⁶³. Il n'est donc pas surprenant qu'un peu plus de 85 pour cent des ménages paysans (80 sur 94) possèdent au moins un cheval ou une jument. Le porc, quant à lui, est surtout élevé pour sa viande et répond davantage aux objectifs de l'autoconsommation. L'élevage ovin, quoique légèrement moins répandu, s'inscrit dans la même logique, bien que les moutons soient élevés davantage pour leur laine que pour leur viande.

Les disparités sont parfois considérables. Nos 94 cultivateurs de la période 1800-1820 possèdent en moyenne 17,2 bêtes, toutes espèces confondues⁶⁴. Un petit groupe de cultivateurs distance largement les autres : six individus possèdent un cheptel équivalant au double, voire au triple, de la moyenne. Par exemple, Louis Pinard fils, de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, possède 47 bêtes, dont 15 brebis et 11 taures ou

63. Jean Provencher, *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent* (Montréal, Boréal, 1996), p. 35.

64. Les moyennes tiennent compte des animaux adultes et des petits.

génisses⁶⁵. D'autres cultivateurs possèdent au contraire un nombre très limité d'animaux, voire aucun⁶⁶. C'est le cas de Nicolas Paquin, de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, qui ne possède qu'une seule jument⁶⁷. Nos données confirment la situation observée ailleurs par Christian Dessureault⁶⁸.

On constate une diminution parfois significative de la proportion de ménages paysans possédant un certain type d'animal entre 1880 et 1900. Bien que la vache, la jument et le porc soient encore les animaux les plus répandus, un nombre plus limité de ménages en possèdent en fin de période. Cette diminution est particulièrement sensible dans le cas de la jument, présente chez 45,5 pour cent des ménages à la fin du siècle, contre 61,7 pour cent au début. Globalement, les cultivateurs chez qui on trouve des animaux disposent d'un cheptel de taille à peu près identique à ce qu'elle était au début du siècle, la moyenne étant de 17,3 bêtes. Par contre, la concentration de la « richesse animale » a pris une tournure très accusée. Six cultivateurs se partagent environ 36 pour cent des animaux recensés dont l'un, Onésime Vanasse dit Beauvais⁶⁹ en possède à lui seul 9 pour cent. Son cheptel de 72 têtes, le plus gros troupeau recensé, compte entre autres 12 vaches et 6 taures ou génisses. C'est là, peut-on croire, un signe non équivoque de l'essor de la production laitière dans le district – fait saillant de la transformation de l'agriculture de la région pendant la seconde moitié du 19^e siècle. Mais il appert que seule une minorité de familles rurales peuvent vraiment s'y consacrer, du moins dans un premier temps⁷⁰.

Le phénomène de la concentration du cheptel est corroboré par la proportion de ménages paysans qui ne possèdent pas d'animaux. Alors que seulement deux ménages de l'échantillon n'ont pas d'animaux à l'aube du 19^e siècle, ce nombre passe à neuf en 1880-1900, soit une proportion d'environ 16 pour cent. Dans la majorité des cas, ces ménages sont parmi les plus pauvres. Citons par exemple celui de Joseph Parent. Avant son décès en 1891, ce veuf habite avec son fils de quatorze ans dans une

65. Inventaire de Louis Pinard, fils, 5 août 1816 (ANQ-TR, CN401, S35).

66. La proportion de cultivateurs possédant peu, très peu (moins de 10, excluant les poules et autres oiseaux) ou encore pas d'animaux s'élève à 33 % pour la période 1800-1820 et à 38 % pour la période 1880-1900.

67. Inventaire de Nicolas Paquin, 11 mai 1811 (ANQ-TR, CN401, S77).

68. Dessureault, « L'inventaire après décès et l'agriculture bas-canadienne », p. 134.

69. Inventaire d'Onésime Vanasse dit Beauvais, 17 août 1893 (ANQ-TR, CN401, S112, n° 6987).

70. Hardy et Séguin, *Histoire de la Mauricie*, p. 143.

maison ne comptant aucune division interne ; il ne possède aucune terre et laisse une succession déficitaire à ses deux enfants⁷¹. La misère rurale est bien présente en fin de siècle.

LES CRÉANCES ET L'ENDETTEMENT PAYSAN

L'examen de la richesse des ménages paysans serait incomplet sans tenir compte de leur rapport à l'argent et plus précisément de leur insertion dans les chaînes de crédit qui structurent les rapports sociaux dans les communautés de l'époque. Environ 65 pour cent des ménages de la première période ont une ou plusieurs dettes dites actives : on leur doit de l'argent. Cette proportion augmente à environ 75 pour cent dans les dernières décennies du siècle. Bien que l'origine précise de ces dettes soit généralement inconnue, les inventaires nous renseignent sur la composition des dettes (actives ou passives) et sur la capacité de certains cultivateurs à participer, de manière ponctuelle ou régulière, à la monétarisation de la vie sociale au 19^e siècle.

Entre 1800 et 1820, 35 pour cent des ménages n'ont aucune dette active et 54 pour cent ont des créances inférieures à 300 livres (tableau 5). De ce nombre, 41 inventaires font état de dettes actives inférieures à 100 livres. Une large part de la paysannerie de la première période participe donc peu, voire pas du tout, au réseau de crédit qui se consolide en milieu rural – du moins en qualité de prêteur ou de créancier. Avec des créances totalisant plus de 1 000 livres, un petit nombre de cultivateurs se démarquent. Par exemple, en 1820, l'inventaire d'Augustin Thiffau, de Saint-Stanislas, mentionne 22 créances allant de 10 sols à 261 livres et totalisant quelque 1 163 livres⁷².

Au fil du siècle, on constate une diminution du nombre de ménages paysans n'ayant pas de créances, la proportion passant de 35 à 25 pour cent environ. On remarque aussi une distribution plus étendue des ménages entre les différents niveaux de valeur des dettes actives. Par ailleurs, 11 cultivateurs de la période 1880-1900 ont des créances totalisant plus de 900 piastres. Trois d'entre eux cumulent des créances dont la valeur dépasse 4 000 piastres, montant fort considérable en ce milieu. Les assises des groupes élitaires du milieu rural se transforment et se précisent tout au long du siècle ; la circulation de l'argent, des biens et du crédit y est pour beaucoup.

71. Inventaire de Joseph Parent, 30 juin 1892 (ANQ-TR, CN401, S131, n° 3604).

72. Inventaire d'Augustin Thiffau, 27 juillet 1820 (ANQ-TR, CN401, S45, n° 1541).

Tableau 5
Distribution des inventaires selon la valeur des dettes actives et la période

Valeur des dettes actives	1800-1820 ^a		1880-1900 ^b	
	Nombre d'inventaires	%	Nombre d'inventaires	%
Aucune dette active	33	35,5	14	25,5
1-299	50	53,8	24	43,6
300-599	4	4,3	4	7,3
600-899	2	2,2	2	3,6
900-1 299	3	3,2	5	9,1
1 300 et plus	1	1,1	6	10,9
Total	93^c	100,1^d	55	100

^a Valeur en livres de 20 sols, aussi appelées livres d'ancien cours.

^b Valeur en piastres.

^c Un inventaire de l'échantillon a été exclu parce que la valeur des dettes actives est inconnue.

^d Le total des pourcentages diffère de 100 %, les valeurs ayant été arrondies.

Source : inventaires après décès sélectionnés par échantillonnage systématique, ANQ-TR, CN401.

Bien que 56 pour cent de l'ensemble des dettes actives distinctes répertoriées soient de nature inconnue (vente, prêt d'argent, salaire, etc.), on peut tirer certaines conclusions quant à la manière dont les cultivateurs participent à la circulation de l'argent et à l'économie de marché. Une part significative des dettes actives de certains ménages paysans, tant au début qu'à la fin du siècle, provient de la vente d'une partie de leur production agricole. Dans un inventaire dressé en 1892, le notaire mentionne qu'Antoine Lessard a entre autres vendu des bottes de foin et plusieurs minots de gaudriole (grains mélangés) et d'avoine pour 428 piastres, somme qui représente environ 55 pour cent des dettes actives du cultivateur⁷³.

Certains vendent également des animaux. Dans un inventaire de 1817, on mentionne qu'Alexis Vallé fils a vendu un cheval à Antoine Morand Douville pour 21 livres et un mouton à François Douville pour 12 livres⁷⁴. Peut-on voir dans ces ventes une modification des pratiques agricoles dans un sens véritablement « capitaliste » ? Il va sans dire qu'un paysan peut

73. Inventaire d'Antoine Lessard, 6 avril 1892 (ANQ-TR, CN401, S117 [greffe de George-Alphonse-Ferdinand Fusey, ci-après désigné par sa cote], n° 4140).

74. Inventaire d'Alexis Vallé, fils, 25 février 1817 (ANQ-TR, CN401, S33 [greffe de Joseph-Casimir Dury, ci-après désigné par sa cote], n° 193).

vendre des surplus et acheter d'un marchand sans être mû par une volonté d'accumulation ou même être capable, véritablement, d'une telle accumulation. Les surplus agricoles vendus témoignent néanmoins d'un premier niveau de commercialisation, se limitant probablement à l'échelle du rang ou de la paroisse, et d'une connexion à l'économie de marché qui prend de plus en plus d'ampleur tout au long du 19^e siècle.

Parmi les dettes actives pour « vente » se trouvent les transactions foncières. Peu répandues, elles représentent, le cas échéant, une part importante des créances dans la mesure où les sommes impliquées sont souvent considérables. Par acte de vente passé devant le notaire Flavien Lemaître-Lottinville le 15 février 1882, Augustin alias Napoléon Lesieur vend une terre à Thomas Bourassa, cultivateur de la paroisse de Yamachiche⁷⁵. Le montant est fixé à 2 200 piastres. Les raisons justifiant la vente ou l'achat d'une terre peuvent être nombreuses. Serge Courville souligne qu'un habitant peut acheter ou vendre une terre pour accroître sa superficie d'exploitation, établir ses enfants, obtenir un revenu d'appoint lorsque la conjoncture lui est défavorable ou encore pour rembourser une dette dont il ne peut espérer se libérer autrement⁷⁶. Dans le cas de Lesieur, qui n'avait que vingt-trois ans au moment de son décès, il est difficile d'expliquer la transaction.

Les dettes sur « billet promissoire » ou par acte d'obligation représentent une part importante des créances de certains cultivateurs. De fait, ce sont les entrées au titre des dettes actives les plus fréquentes dans les inventaires. Elles sont pour la plupart concentrées à la fin du siècle, indice éloquent de la monétarisation des échanges dans les campagnes. Sur les 90 dettes sur billet ou obligation de la période 1880-1900, 18 reviennent à Honorat Lacerte, cultivateur de Trois-Rivières⁷⁷. Les sommes qui lui sont dues totalisent quelque 2 800 piastres, soit environ 62 pour cent de ses dettes actives. De même, Onésime Vanasse dit Beauvais a accordé plusieurs billets ou actes d'obligation en faveur de divers individus⁷⁸. Toutes ces créances, totalisant 5 306 piastres, représentent 94 pour cent des dettes actives du cultivateur de Saint-Joseph-de-Maskinongé. Il s'agit donc d'un cultivateur-prêteur de calibre, certainement reconnu comme tel dans son milieu.

75. Inventaire d'Augustin alias Napoléon Lesieur, 19 juin 1883 (ANQ-TR, CN401, S120 [greffe de Pierre-Léger Hubert, ci-après désigné par sa cote], n° 4491).

76. Courville, « La crise agricole du Bas-Canada », p. 406.

77. Inventaire d'Honorat Lacerte, 20 février 1896 (ANQ-TR, CN401, S116, n° 7410).

78. Inventaire d'Onésime Vanasse dit Beauvais, 17 août 1893 (ANQ-TR, CN401 S112, n° 6987).

Ainsi, un groupe restreint de cultivateurs finit par disposer d'avoirs suffisants pour participer de manière substantielle aux réseaux de crédit, trouvant là une manière de faire fructifier leurs capitaux et de consolider leur position dans la hiérarchie locale. N'oublions pas non plus que la différenciation sociale revêt à cette époque une expression particulière, très immédiate : une sociabilité de proximité réunit les parties prenantes de ces transactions. Dans une économie régionale encore largement fondée sur des contacts directs, le crédit, entendu comme un rapport de confiance, est un facteur clé de la conduite des affaires⁷⁹.

Si l'examen des dettes actives de la paysannerie suggère l'émergence d'une certaine élite de prêteurs, celui des dettes passives révèle, sans trop de surprise, que les habitants du district ont intégré depuis bien longtemps le monde des rapports marchands. Sachant que seuls 7 pour cent des inventaires de la première période ne mentionnent aucune dette passive, il est clair qu'une large part de la paysannerie participe, par choix ou par nécessité, à plusieurs formes de circulation de la richesse (tableau 6). De fait, la majorité des ménages paysans ont des dettes passives allant de 1 à 499 livres de 20 sols. Un tel niveau d'endettement, relativement bas, suggère principalement un endettement de « consommation⁸⁰ », c'est-à-dire des dépenses hebdomadaires ou mensuelles chez un marchand ou un voisin, par exemple, pour acquérir des objets ou des denrées qui ne sont pas produits à domicile.

Lorsque les dettes passives dépassent 500 livres, deux profils de ménages se dessinent. Il y a d'abord ceux qui, en raison de leur pauvreté ou de facteurs hors de leur contrôle, se sont vus contraints de s'endetter fortement. Dans certains cas, ils ne disposent pas d'actifs suffisants pour rembourser. On trouve en second lieu les ménages qui disposent d'un pouvoir d'achat plus important, c'est-à-dire qu'ils contractent des dettes parfois substantielles et ont apparemment les moyens matériels et financiers de les assumer. Étant donné la proportion de ménages en « faillite

79. Thierry Nootens, «Le contentieux de la Cour supérieure, 1880-1890 : droit, marché et société durant la transition au capitalisme industriel», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 69, n° 1-2 (2015), p. 181.

80. Louis Michel, «Endettement et société rurale dans la région de Montréal au 18^e siècle. Premières approches et éléments de réflexion», dans François Lebrun et Normand Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII^e-XX^e siècles. Actes du colloque franco-québécois de Québec (1985)* (Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières avec les Presses universitaires de Rennes, 1987), p. 173.

Tableau 6
Distribution des inventaires selon la valeur des dettes passives et la période

Valeur des dettes passives	1800-1820 ^a		1880-1900 ^b	
	Nombre d'inventaires	%	Nombre d'inventaires	%
Aucune dette passive	7	7,4	3	5,5
1-499	50	53,2	29	52,7
500-999	20	21,3	13	23,6
1 000-1 499	7	7,4	5	9,1
1 500-1 999	6	6,4	2	3,6
2 000 et plus	4	4,3	3	5,5
Total	94	100,1^c	55	100

^a Valeur en livres de 20 sols, aussi appelées livres d'ancien cours.

^b Valeur en piastres.

^c Le total des pourcentages diffère de 100%, les valeurs ayant été arrondies.

Source : inventaires après décès sélectionnés par échantillonnage systématique, ANQ-TR, CN401.

technique⁸¹ » tout au long du siècle, ce profil ne concerne qu'une partie restreinte de la paysannerie.

La période 1880-1900 voit poindre une augmentation de l'endettement. À Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Antoine Grondin est endetté pour un peu plus de 4 460 piastres⁸², tandis que Maxime-Aimé-Alfred Loranger de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup doit tout près de 10 000 piastres⁸³. Dans les deux cas, les actifs mobiliers et financiers des cultivateurs sont insuffisants pour rembourser ces dettes⁸⁴. Une fois leurs biens vendus en justice, ils devront probablement quitter la campagne pour la ville ou pour les manufactures des États-Unis, ce que quantité d'habitants de la Maurice font à la fin du 19^e siècle. La dynamique de différenciation sociale à l'œuvre repose en partie sur l'expulsion de « perdants » du monde de la terre.

À l'instar des dettes actives, la vaste majorité des dettes passives répertoriées sont d'origine inconnue. Outre les frais de notaire et de médecin,

81. Soit les ménages ne disposant pas des actifs nécessaires pour rembourser leurs dettes.

82. Inventaire d'Antoine Grondin, 3 février 1887 (ANQ-TR, CN401, S104 [greffe de Pierre-Urgèle Duprat, ci-après désigné par sa cote], n° 3811).

83. Inventaire de Maxime-Aimé-Alfred Loranger, 9 mars 1888 (ANQ-TR, CN401, S125, n° 3820).

84. Nous ne tenons pas compte ici des biens immobiliers, très rarement évalués dans les inventaires. Qui plus est, liquider les immeubles laisserait le ménage concerné sans ressources.

frais très communs qui illustrent le poids non négligeable des services des professionnels locaux, on constate qu'une portion relativement importante des dettes passives, tant au début qu'à la fin du siècle, concerne des transactions avec un particulier. Ces transactions concernent souvent l'achat de denrées agricoles, d'animaux de ferme ou de bois. Dans certains cas, les cultivateurs qui ont acheté des denrées sont aussi ceux chez qui l'on n'a inventorié aucun produit du travail de la terre. Il s'agissait, pratiquement, d'avoir de quoi manger.

Certaines transactions, plus importantes, concernent l'achat d'une terre. Ce type d'endettement dépend largement des conditions d'établissement des ménages et des modes de reproduction de la cellule familiale⁸⁵. Si l'acquisition d'une nouvelle terre peut, dans l'immédiat, améliorer les conditions de production, un tel achat vise généralement à faciliter l'établissement des enfants. Mais il faut idéalement solder la dette avant cette échéance. Il s'agit donc d'une dette « normale » durant certaines phases du cycle familial⁸⁶. Au total, nous avons relevé 13 achats de terres, soit 6 pour la période 1800-1820 et 7 pour la période 1880-1900. Les transactions de cette catégorie sont parfois responsables de la quasi-totalité de l'endettement du ménage.

Nombre de dettes passives du début et de la fin du siècle concernent des comptes impayés, présents dans environ 22 pour cent des inventaires de la première période et 38 pour cent de ceux de la seconde. Bien que les sources restent muettes quant à la nature des produits achetés, on peut croire à des achats réguliers de textiles et de produits d'épicerie ou, plus occasionnellement, de chaussures et de vaisselle⁸⁷. Par rapport aux dettes foncières, l'endettement de « consommation » est bien sûr plus répandu. Peu importe la période de l'année, les cultivateurs vont au magasin pour acheter ce dont ils ont besoin et leurs achats sont portés à leur compte⁸⁸. Lorsqu'ils en ont la possibilité, ils n'hésitent pas à faire affaire avec plus d'un marchand.

85. Michel, « Endettement et société rurale dans la région de Montréal », p. 172.

86. *Ibid.*, p. 176.

87. Douglas McCalla, « The Need of Farm Households: Farm Families' Purchases from Two Upper Canadian Stores in 1861 », dans Serge Courville et Normand Séguin (dir.), *Espace et culture / Space and Culture* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1995), p. 358.

88. Les paiements, souvent en nature, s'échelonnent sur toute l'année et s'intensifient au moment des récoltes et de l'abattage. Béatrice Craig, « Solder les comptes: les sources de crédits dans les magasins généraux de l'Est canadien au milieu du XIX^e siècle », *Revue de la Société historique du Canada / Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 13, n° 1 (2002), p. 24.

L'examen des dettes passives, globalement, révèle que bon nombre de ménages paysans de la région seraient en « faillite technique ». Au début du siècle, cette réalité affecte environ 19 pour cent des ménages paysans. L'inventaire de Stanislas Aillot contient un compte liquidatif abrégé et un partage de la communauté⁸⁹. Le partage fait état d'une succession déficitaire antérieure : certains parents et alliés (la sœur, le beau-frère et trois neveux et nièces de la défunte épouse) ont choisi de renoncer

formellement à ladite succession et communauté de biens de ladite défunte Marie-Perpétue Morin de laquelle ils sont héritiers ... voulant et consentant que ledit Stanislas Aillot sacrifie, [un mot illisible] et dispose de leurs droits dans ladite terre et dans la récolte à recueillir sur icelle, en toute propriété et à perpétuité comme de chose à lui appartenante⁹⁰.

Le couple n'ayant pas d'enfants, le fardeau de la succession retombait sur les épaules du conjoint survivant. Prenons note, aussi, de cet arrangement familial antérieur qui semble destiné à tirer le veuf d'un mauvais pas, autant que possible.

La proportion de communautés dont le bilan est négatif augmente à environ 43 pour cent dans la deuxième période, ce qui est considérable : la pauvreté paysanne, d'un point de vue comptable, a doublé. Sur les 24 ménages touchés, une dizaine résident dans des paroisses de peuplement plus ancien comme Sainte-Anne-d'Yamachiche et Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup. Combiné à la rareté des nouvelles terres et à la crise profonde qui secoue l'économie de la région dans les années 1880, un patrimoine déficitaire peut avoir de graves conséquences pour le maintien de la lignée. Il ne serait donc pas surprenant que certains de ces individus, par le truchement des liens familiaux et de voisinage, finissent par suivre l'exode qui marque la province dans les dernières décennies du siècle et qu'ils émigrent aux États-Unis ou, en moins grand nombre, dans les nouvelles régions agroforestières du Québec.

LA DIFFÉRENCIATION SOCIALE EN MILIEU RURAL : LA QUESTION DU CADRE MATÉRIEL DES NIVEAUX DE VIE

Dernier angle d'approche : l'analyse de la fortune mobilière. La compilation de l'ensemble des biens mobiliers, incluant les animaux et les produits agricoles, peut être fort révélatrice du genre de vie mené par les ménages

89. Inventaire de Stanislas Aillot, 9 juillet 1811 (ANQ-TR, CN401, S45, n° 258).

90. *Ibid.*

ou les individus⁹¹. Les données récoltées pour la période 1800-1820 indiquent qu'une hiérarchie se dessine déjà au sein de la paysannerie du district de Trois-Rivières. Environ un inventaire sur quatre enregistre des actifs mobiliers inférieurs à 500 livres. Ces unités familiales vivent probablement dans de piètres conditions matérielles. Entre 501 et 1 000 livres, un ménage se trouve à mi-chemin entre l'indigence de la couche inférieure de la paysannerie et l'aisance matérielle des mieux nantis. Pour Christian Dessureault, à ce niveau de fortune le cultivateur approche le seuil de l'autosubsistance sans toutefois jouir d'une véritable indépendance économique⁹². Le seuil de l'autonomie financière et de l'aisance matérielle serait ainsi atteint à 1 000 livres⁹³. Suivant ces paramètres, environ la moitié des ménages de la période 1800-1820 arrivent à vivre convenablement de leur labeur (tableau 7).

Si un inventaire après décès sur deux du début du siècle enregistre des actifs mobiliers dépassant le seuil de 1 000 livres, seul un inventaire sur cinq s'en détache véritablement. Ces cultivateurs mieux nantis disposent d'actifs mobiliers plus importants et reflétant un confort matériel plus assuré. À Saint-Grégoire, en 1812, Michel Bergeron, sa femme et leurs quatre enfants mineurs habitent une maison de quatre pièces (cuisine, salle, grande chambre et grenier) mesurant 28 × 30 pieds⁹⁴. Le couple possède un poêle français ainsi que plusieurs tables, chaises et coffres; il dispose d'une bonne gamme d'outils, dont une charrue complète, et d'un cheptel totalisant 39 bêtes. Sa fortune mobilière est évaluée à quelque 2 600 livres. Ce niveau de fortune mobilière est comparable à celui d'Ignace Plamondon, arpenteur et marchand de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, dont la fortune mobilière est évaluée à environ 2 500 livres⁹⁵.

Les clivages internes s'accroissent au fil des décennies. On constate une diminution de la proportion de ménages dont les actifs mobiliers sont inférieurs à 1 000 livres au profit d'une classe « moyenne » de la paysannerie, dont la taille s'accroît de 27 à 38 pour cent de l'ensemble. Mais la croissance généralisée des actifs mobiliers semble avoir aussi consolidé la couche supérieure de la paysannerie. En effet, 18 pour cent des inventaires

91. Afin de faciliter la comparaison entre les deux périodes, les données recueillies pour la période 1880-1900, en piastres, ont été converties en livres de 20 sols.

92. Christian Dessureault, « Crise ou modernisation? La société rurale maskoutaine durant le premier tiers du XIX^e siècle », dans Christian Dessureault, *Le monde rural québécois aux XVIII^e et XIX^e siècles. Cultures, hiérarchies, pouvoirs* (Anjou QC, Fides, 2018), p. 225.

93. *Ibid.*, p. 226.

94. Inventaire de Michel Bergeron, 24 juin 1812 (ANQ-TR, CN401, S35).

95. Inventaire d'Ignace Plamondon, 20 juillet 1803 (ANQ-TR, CN401, S31, n° 389).

Tableau 7

Distribution des fortunes mobilières des ménages paysans selon la période

Valeur des actifs mobiliers ^a	1800-1820		1880-1900	
	Nombre d'inventaires	%	Nombre d'inventaires	%
0-500	22	23,4	6	10,9
501-1 000	25	26,6	6	10,9
1 001-2 000	26	27,7	21	38,2
2 001-3 000	16	17,0	5	9,1
3 001-4 000	4	4,3	7	12,7
4 001-5 000	1	1,1	4	7,3
5 001 et plus	-	-	6	10,9
Total	94	100,1^b	55	100

^a Valeur en livres de 20 sols pour les deux périodes.

^b Le total des pourcentages diffère de 100%, les valeurs ayant été arrondies.

Source : inventaires après décès sélectionnés par échantillonnage systématique, ANQ-TR, CN401.

échantillonnés pour la deuxième période enregistrent des actifs mobiliers de plus de 4 000 livres – ils étaient seulement 1 pour cent en 1800-1820. À Pointe-du-Lac, la communauté formée par Hercule Garceau et Elmire Lefebvre Denoncourt a un actif mobilier valant 4 290 livres⁹⁶. Le couple possède entre autres un poêle double à trois ponts, plusieurs meubles fonctionnels et quelques meubles d'apparat. L'équipement agricole du cultivateur comprend un moulin à faucher, un moulin à battre et une moissonneuse. Ce niveau de fortune mobilière est comparable à celui d'Henry George Fearon, juge de paix de Trois-Rivières, dont la fortune mobilière s'élève à environ 4 500 livres⁹⁷.

Deux cultivateurs sortent du lot avec des actifs mobiliers évalués à plus de 10 000 livres. L'un d'eux est Onésime Vanasse dit Beauvais⁹⁸. Avec sa femme Marie-Louise-Céline Houde et leurs six enfants mineurs, ce cultivateur de Saint-Joseph-de-Maskinongé habite une maison de huit pièces offrant à ses occupants un degré relativement élevé d'intimité. La maison compte deux poêles qui assurent un confort calorifique supérieur. Outre

96. Inventaire d'Hercule Garceau, 14 mars 1890 (ANQ-TR, CN401, S62 [greffe de Flavien Lemaître-Lottinville, ci-après désigné par sa cote], n° 11771).

97. Inventaire d'Henry George Fearon, 3 avril 1888 (ANQ-TR, CN401, S116, n° 2789).

98. Inventaire d'Onésime Vanasse dit Beauvais, 17 août 1893 (ANQ-TR, CN401, S112, n° 6987).

plusieurs meubles fonctionnels et d'apparat, le couple possède un piano estimé à environ 1 500 livres. Cet instrument confère à son propriétaire le prestige associé à la bonne éducation et à la richesse⁹⁹. L'analyse du cheptel révèle enfin que l'homme possède à lui seul 9 pour cent des animaux recensés pendant la deuxième période. La fortune mobilière du ménage s'élève à quelque 10 300 livres.

On constate ainsi deux tendances significatives et opposées dans la répartition des ménages en fonction du niveau de richesse mobilière, tout au long du siècle. Si près de 75 pour cent des ménages de la première période figurent dans les catégories de fortune inférieure (entre 0 et 2 000 livres), les ménages de la seconde période sont mieux répartis sur l'échelle de la richesse, ce qui profite notamment aux catégories de fortune supérieure. Mais les clivages internes se précisent et s'accroissent. Groupe de plus en plus hétérogène, les cultivateurs doivent désormais composer avec une gamme d'inégalités sociales et de conditions économiques. Ainsi, les actifs mobiliers des cultivateurs plus fortunés révèlent des niveaux de vie similaires à ceux d'une partie de la notabilité rurale, tandis que ceux des moins nantis évoquent la pauvreté, voire l'indigence de la masse des journaliers¹⁰⁰.

★ ★ ★

Les inventaires après décès permettent une reconstitution partielle de l'environnement matériel des familles du 19^e siècle ainsi que des hiérarchies locales et régionales. L'habitation paysanne du 19^e siècle voit ses pièces se multiplier. À cette augmentation correspondent de nouvelles utilisations, plus spécialisées, de l'espace domestique, associées à une différenciation entre milieu de travail et milieu de vie. Cette évolution a pu accompagner de nouveaux comportements familiaux et sociaux : des journées de travail parfois plus longues, des visites amicales ou familiales plus fréquentes, une plus grande liberté de mouvement dans la maison. Les inventaires après décès laissent ainsi deviner, en filigrane, une redéfinition de la culture domestique et des interactions dans ces intérieurs qui, au fil du temps, se sont transformés.

Les modèles de consommation observés confirment une consommation dépassant progressivement le cadre des biens de première nécessité et de la production domestique. De fait, les meubles fonctionnels et

99. John R. Porter (dir.), *Un art de vivre. Le meuble de goût à l'époque victorienne au Québec* (Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 1993), p. 201.

100. Dessureault, « Crise ou modernisation? », p. 228.

d'apparat, tout comme les objets de luxe et de décoration, permettent aux individus et aux ménages de différentes conditions, à la mesure de leurs moyens financiers, d'afficher leur réussite ou, à tout le moins, leur probité. Les ménages signifient ainsi leur aisance à eux-mêmes et aux gens de passage ; et la chose ne manque pas d'être reconnue, vu les intenses rapports de sociabilité du temps.

Notre incursion dans l'environnement matériel des cultivateurs a montré les effets de la transition économique sur leur capacité à participer, de manière ponctuelle ou soutenue, aux échanges commerciaux, et à se maintenir dans le monde de la terre. Il était par ailleurs primordial de prendre en considération la question des créances et de l'endettement paysan pour comprendre la nature des inégalités, des défis et des dynamismes qui définissent la paysannerie du 19^e siècle. L'ampleur des créances recensées chez certains ménages indique le développement d'une forme d'élite des campagnes capable de participer de manière substantielle au réseau de crédit rural et, surtout, d'en tirer profit.

Plusieurs questions demeurent en suspens quant aux modalités de transmission du patrimoine, notamment en ce qui a trait aux effets de la transition vers le capitalisme sur les stratégies adoptées afin d'assurer la pérennité de la lignée familiale. De même, une étude complémentaire d'autres actes notariés, comme les contrats de mariage, les testaments et les donations entre vifs, permettrait une meilleure compréhension de ces stratégies dans un contexte de changements profonds, tant économiques et sociaux que culturels. Il n'en demeure pas moins que les inventaires après décès constituent une source précieuse pour étudier la dynamique entre populations, stratégies familiales et hiérarchies dans les campagnes d'autrefois.